

Antoinette du Prat mourut à Paris en 1598.

Elle avait eu entre autres enfants :

- A. Anne d'Alègre, femme : 1° de Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, dit Guy 19^e du nom, neveu et pupille de l'amiral de Coligny, dont le massacre l'attacha par religion et par indignation au prince de Condé. Après avoir cherché un premier refuge à Bâle, Anne d'Alègre, veuve en 1586, épousa 2° Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, baron de Maulny, seigneur de Fervaques, maréchal de France, chevalier des ordres du roi.
- B. Christophe, marquis d'Alègre, qui continua la postérité.
- C. Marie d'Alègre, mariée : 1° à Jérôme d'Acorna, 2° à Jean de Sabrevois marquis de Béthomas, 3° à Philippe de Béthuneselles.
- D. Madeleine d'Alègre, mariée à son cousin François d'Alègre.
- E. Marguerite d'Alègre, mariée : 1° à Georges du Fay, seigneur de la Mezeugère, vicomte de Ponteaudemer, 2° à Claude le Georgelier. Du premier lit Marguerite d'Alègre eut entre autres :
 - AA. Pierre du Fay, marié à Charlotte-Isabeau du Prat.
 - BB. Ozias du Fay, marié par contrat du 6 février 1623, à Suzanne le Conte de Nonant, fille de Louis le Conte de Nonant, seigneur de Mallon, etc., et de Catherine Fercy.

*Histoire généalogique de la Maison de Béthune
par André du Chesne.*

Preuves du livre VI, p. 332.

Contract passé à Paris en l'hostel de Nantouillet le samedi XV jour de novembre mille six cents huit par lequel haut et puissant seigneur messire Philippe de Béthune, chevalier, baron des villes et chasteaux de Selles et Charots en Berry, seigneur de Vienne-les-Blois, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, capitaine et gouverneur de la ville de Rennes, et lieutenant pour Sa Majesté en Bretagne, capitaine lieutenant de deux cents

hommes d'armes de ses ordonnances, sous la charge de Monsieur le duc d'Orléans, et gouverneur dudit sieur duc, bailli de Mantes et Meullen, fils de défunt haut et puissant seigneur messire François de Béthune vivant chevalier seigneur et baron de Rosny et de Villeneuve en Chevré, seigneur de Mareuil en Brie, Talleux et Bannel pour luy et en son nom d'une part. Et haute et puissante dame Madame *Marie d'Alègre* vefve en dernières noces de défunt haut et puissant seigneur messire *Jean de Sabrevois* vivant chevalier, sieur et baron de Béthoumas, seigneur de *Richebourg*, d'Aspremont, d'Anfreville sur Iton, et de Villeneuve d'autre part.

De l'avis, à sçavoir le dit sieur de Béthune de très haut et puissant seigneur messire Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, comte de Dourdan, sire d'Orval, Montrond et Saint-Amand, seigneur souverain de Boisbelle, baron de Baugy, la Chapelle-Dangilon, Bruières et Espineul, seigneur de Villebon et Novion, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, capitaine de deux cents hommes d'armes de la compagnie de la Royné, grand maistre et capitaine général de l'artillerie, grand voyer de France, surintendant des finances, fortifications et bastiments de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant général pour Sadite Majesté en Poitou, Chastelleraudois et Laudunois, et capitaine du chasteau de la Bastille de cette ville de Paris, son frère. Et de la part de ladite dame Marie d'Alègre, de haute et puissante dame Magdeleine d'Alègre femme et espouse de haut et puissant seigneur messire François d'Alègre chevalier sieur de Vivrots et de Beauvoir, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy; sa sœur, tous présents et consentants. Reconnoissent avoir fait et font ensemble les traités, accords, et promesses de mariage dudit seigneur de Béthune et de ladite dame de Béthoumas.
